

COMMUNE LES ALBRES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2021

Excusé : Antonin HUSSAUD

- Ordre du jour :** - Compte rendu des précédentes réunions
- Compte administratif 2020
 - Vote des taxes locales pour 2021
 - Vote du budget 2021
 - Questions diverses

Compte rendu de la séance du 5 mars 2021 :

- Rénovation de l'église, CANO (Enduits) confirme qu'il finira le chantier. GRES (Electricité) maintien le montant de ses devis uniquement s'il y a l'échafaudage, mais indique qu'il ne pourra tenir les délais. Des contacts et négociations ont donc été repris avec ELIT (Electricité) qui va réaliser le chantier pour 12 500 € HT.
- Médiathèque, la CCPM a désigné Olivier GUINOT pour faire la liaison entre les différentes bibliothèques du plateau.
- Chauffage école, à souligner quelques problèmes sur la chaudière après l'entretien effectué par MTC.
- Terrain lotissement, une enquête publique est nécessaire pour vendre la partie de terrain faisant l'objet d'une demande de SEBASTIA.

I) Compte administratif 2020 :

Le conseil municipal vote le compte administratif 2020, arrêté avec les résultats suivants :

- Budget Principal = Excédent de clôture de 99 710,70 €
- Budget Assainissement = Excédent de clôture de 14 261,55 €
- Budget Multiservices = Déficit de clôture de 76 309,20 €
- Budget Régie de transport = Excédent de clôture de 13 845,09 €

Le conseil municipal approuve le Compte de Gestion 2020 du Receveur Municipal dont les résultats sont identiques au Compte Administratif.

II) Vote des taxes locales pour 2021 :

La taxe d'habitation disparaît du bordereau de notification des taxes locales qui doivent être votées par le conseil municipal. Cette taxe est compensée par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour la commune cela représente un gain supplémentaire de 9 895 €. Un coefficient correcteur est applicable à partir de 10 000 €, la commune conserve donc ce montant. Le conseil décide de ne pas changer les taux d'application des taxes locales pour 2021. Ils s'établissent ainsi à :

- Taxe foncière (bâti) 30,85%
- Taxe foncière (non bâti) 57,01%
- Cotisation foncière des entreprises 19,60%

Après analyse du compte administratif du budget assainissement collectif, le conseil municipal décide d'augmenter la redevance assainissement dès la facturation 2021. La part fixe est portée à 30 € et la part variable à 1 €.

III) Votes des budgets 2021 :

Le conseil municipal adopte les budgets 2021 équilibrés aux montants suivants :

BUDGET PRINCIPAL		
Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	371 390,28 €	371 390,28 €
Investissement	380 592,58 €	380 592,58 €

BUDGET ASSAINISSEMENT		
Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	53 790,00 €	53 790,00 €
Investissement	58 454,55 €	58 454,55 €
BUDGET MULTISERVICES		
Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	55 244,00 €	55 244,00 €
Investissement	99 817,44 €	99 817,44 €
BUDGET REGIE DE TRANSPORT		
Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	25 500,00 €	25 500,00 €
Investissement	25 745,09 €	25 745,09 €

IV) Questions diverses

Adressage, demander des devis aux entreprises pour la fourniture des panneaux et plaques de signalisation, voir également pour la pose.

Défibrillateur, programmer avec la CCPM le déplacement du défibrillateur sous le hall ouvert de la salle des fêtes. Le conseil municipal passera un tract d'information.

Multiservices, le maire fait un point sur la situation de ce commerce.

Fin de séance.